

ern Counties Ry." soumettant des opinions du Département en Loi.

Déposé sur le bureau.

M. l'échevin M. Martin allègue que, en vertu de la règle 21, il ne devrait pas être permis à M. l'échevin Sadler de s'adresser au président de l'assemblée lorsqu'il n'occupe pas son propre siège.

Son Honneur le Maire décide que M. l'échevin Sadler étant le plus ancien membre de la Commission des Finances et aussi le président suppléant de ladite Commission, peut, en l'absence de M. l'échevin Payette, président de la Commission des Finances, s'adresser au Conseil tout en occupant le siège de ce dernier.

M. l'échevin M. Martin en appelle de la décision du Maire.

Ladite décision est maintenue. (M. l'échevin Martin dissident).

ORDRE DU JOUR

48.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 3ème lecture un règlement amendant le règlement No. 343,

Ledit règlement, tel qu'amendé à la dernière séance du Conseil, est en conséquence lue une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville afin qu'ils y apposent leurs signatures.

49.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en troisième lecture un règlement à l'effet de permettre à la "Montreal Water & Power Company" de poser une conduite-maîtresse en certaines rues,

Ledit règlement, tel qu'amendé à la dernière séance du Conseil, est conséquemment lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DAVID, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

50.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de contracter un emprunt devant être affecté à l'agrandissement et à l'amélioration de l'aqueduc de Montréal,

Ledit règlement est conséquemment lu pour la première fois.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que soient suspendues les règles 76 et 79 et que le Conseil procède à l'adoption dudit règlement en 2ème et en 3ème lectures.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en 2ème lecture.

Les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit lu une troisième fois.

Ledit règlement est conséquemment lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leurs signatures.

51.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques à l'effet d'augmenter la subvention annuelle des hôpitaux Alexandra et Saint-Paul,

M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN,

Propose: "Attendu que les finances de la Ville sont dans une condition telle qu'il est impossible pour le Conseil de souscrire à toutes les demandes;

"Attendu qu'il convient de pourvoir avant tout aux besoins les plus urgents;

"Attendu que, parmi les besoins les plus pressants, se trouvent les réparations aux rues pavées;

"Attendu qu'il n'existe à Montréal aucune maladie épidé-

Counties Ry. Co submitting opinions from the Law Department.

Laid on the table.

Ald. M. Martin contended that, in virtue of Rule 21, Ald. Sadler should not be allowed to address the chair unless while occupying his individual seat.

His Worship the Mayor ruled that Ald. Sadler being the senior member of the Finance Committee, and also acting chairman of said Committee, in the absence of Ald. Payette, chairman of the Finance Committee, could address the Council from the chair of the latter.

Ald. M. Martin then appealed from the Mayor's decision.

Said decision was sustained. (Ald. M. Martin dissenting).

ORDER OF THE DAY.

48.—The order of the day being read for the 3rd reading of a by-law to amend by-law No 343,

Said by-law, as amended at the last meeting of the Council, was accordingly read a third time.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City clerk for their signatures.

49.—The order of the day being read, for the third reading of a by-law to allow the Montreal W. & P. Co. to lay mains in certain streets.

Said by-law, as amended at the last meeting of the Council, was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DAVID, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City clerk for their signatures.

50.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to effect a loan for the purpose of enlarging and improving the Montreal Water Works.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That rules 76 and 79 be suspended and that the Council do now proceed with the 2nd and 3rd reading of said by-law

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading.

Sections 1, 2, 3, 4, 5 and 6 being read they were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City clerk for their signatures.

51.—The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee concurring in the report of the Hygiene and Statistics Committee to increase the annual grant to the Alexandra and St. Paul hospitals,

Ald. NAULT moved, seconded by Ald. M. MARTIN,

"Whereas the Finances of the City are in such condition that it is impossible for the Council to meet all the demands;

"Whereas it is expedient that the most urgent requirements should be first met;

"Whereas, among the most urgent requirements, are the repairs to paved streets;

"Whereas no sickness exists in Montreal at an epidemic